

RÉFLEXIONS SUR LA QUESTION NATIONALE EN MAURITANIE

La plupart des anciennes colonies sont confrontées au problème ethnique et/ou tribal qui constitue un obstacle majeur à leur unité nationale. Le syndrome tchadien en est sans doute l'illustration la plus parfaite. Les explications les plus courantes de ce problème reposent sur la balkanisation de l'Afrique et la remise du pouvoir au moment des indépendances à une ethnie ou tribu au détriment des autres, entraînant l'oppression nationale des ethnies et/ou tribus exclues du pouvoir. Il s'en suit que les conflits ethniques et/ou tribaux ne sont que la conséquence d'une participation inégalitaire à l'exercice du pouvoir et de l'accès différentiel aux privilèges qui lui sont attachés. On ne peut nier la balkanisation de l'Afrique comme une réalité historique et encore moins le caractère formel des indépendances. Il nous semble que ces arguments sont explicatifs par eux-mêmes et font l'économie d'un retour aux faits. En cela, ils n'ont pas grande valeur heuristique et confortent très souvent des clichés qui, non seulement s'appuient sur une vision empirique des faits sociaux, mais conditionnent l'appréciation des problèmes nationaux.

Notre étude a pour objet de se pencher sur ce problème à partir du cas mauritanien, non pour épuiser le sujet mais pour dégager quelques voies de réflexion qui ont l'ambition de rompre avec les visions empiriques. Elle s'articulera autour de trois parties principales :

- 1) Une première partie fixera les idées en présentant quelques problèmes qui participent de cette problématique.
- 2) Une deuxième partie aura à éclairer ces problèmes par un rappel de quelques données historiques.
- 3) Dans une troisième partie, à partir d'une recherche en cours, nous essayerons de réfuter les visions empiristes et proposerons quelques hypothèses d'analyse.



I. — LE RAPPORT ENTRE LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS OU LA QUESTION NATIONALE ET SON INCIDENCE SUR L'APPRÉCIATION DU PROBLÈME SAHRAOUI

De par sa position géographique à la limite du Sahara (1) et du Sahel occidental, la République Islamique de Mauritanie est un trait d'union entre l'Afrique noire et le Maghreb. Cette situation se traduit également dans la composition de sa population. Elle comprend quatre nationalités (2) dont une arabe et trois négro-africaines (3). En première approximation, chacune de ces nationalités présente une stratification sociale en ordres et castes fondée sur une plus ou moins grande excellence sociale. La nationalité arabe présente une stratification en quatre ordres et castes : les nobles (guerriers et marabouts), les tributaires (4), les artisans traditionnels, les affranchis et esclaves. Chacune des nationalités négro-africaines est stratifiée en trois ordres et castes : les nobles, les artisans traditionnels, les affranchis et esclaves.

La coexistence de ces deux communautés (arabe et négro-africaine) n'a pas été sans heurts ni tensions qui ont connu des moments de crise dont le point culminant a été atteint en 1966 lors de conflits raciaux qui ont opposé les deux communautés. Naturellement, les affrontements de 1966 n'ont fait que traduire l'exacerbation de sentiments qui couvaient au sein des deux communautés et qui persistent encore auprès de certains; il faut en dire un mot.

Pour les nationalités négro-africaines, s'est développé depuis 1960, le sentiment d'une oppression nationale se fondant sur l'idée selon laquelle l'indépendance de la Mauritanie s'est traduite par le legs du pouvoir à la nationalité arabe. A l'appui de ce sentiment était soulignée la présence majoritaire d'éléments arabes au sein de l'appareil d'Etat, la politique culturelle de la Mauritanie résolument arabe (liens privilégiés avec le monde arabe et surtout l'introduction de l'Arabe dans le système éducatif mauritanien). Ce sentiment a été à l'origine de mouvements organisés sur une base raciale dont celui dit « Mouvement des 19 » qui regroupait des cadres négro-africains dont la revendication principale était la création d'un Etat fédéral et d'autres mouvements plus sporadiques ou un courant regroupant ceux qu'on appelle les

(1) La Mauritanie à 90 % de sa superficie dans le Sahara.

(2) Nous utiliserons dans ce texte le concept de nationalité à la place de celui d'ethnie qui pêche par son caractère circulaire. Le concept de nationalité nous semble mieux rendre compte du devenir historique des groupes sociaux considérés. Certaines de ces nationalités, notamment les Arabes, les Hallpularen et les Soninké font l'objet d'une autre appellation : Maure pour les Arabes, Toucouleurs pour les Hallpularen et Sarakolle pour les Soninké. Pour notre propos nous n'utiliserons qu'une seule appellation. Nous parlerons de nationalité arabe, hallpular, soninké et ouolof.

(3) Hallpular, Soninké, Ouolof.

(4) Les tributaires sont sous la domination des tribus guerrières et maraboutiques qui leur assurent protection et à qui ils versent en contre-partie des redevances sous forme de tribut d'où leur nom de tributaires.

nationalistes étroits qui prônent l'organisation des éléments négro-africains pour mettre fin à l'oppression nationale dont ils sont l'objet.

Pour la nationalité arabe, s'est développé auprès de certains le sentiment d'une Mauritanie entièrement arabe dans laquelle les nationalités négro-africaines ne constituent qu'une minorité étrangère. Partisans de l'arabisation de la Mauritanie dans l'indifférence ou la négation des cultures négro-africaines, ils ont reçu le qualificatif de chauvins.

A côté de ces deux courants extrêmes et opposés (nationalistes étroits et chauvins) s'est développé à partir de 1968 un important mouvement : le MND (Mouvement National Démocratique) dont l'analyse de la société mauritanienne rompt avec l'approche « nationalitaire » (5) pour privilégier celle des classes sociales en formation dont les membres appartiennent aux différentes nationalités.

L'existence de ces différents courants va conditionner dans une large mesure l'appréciation du problème du Sahara Occidental par beaucoup de Mauritanien. C'est ainsi que le soutien à la cause sahraouie va être l'objet de différentes interprétations suivant les sensibilités politiques des uns et des autres.

Du côté des nationalistes négro-africains, nous avons les réactions suivantes :

— Certains, notamment ceux du MND ou partageant ses points de vue, soutiennent l'autodétermination du peuple sahraoui.

— D'autres seront indifférents à la cause sahraouie. Mais ils seront sensibles à la situation de guerre qui, selon eux, est supportée par les membres de leur communauté qui fournissent la majorité des effectifs de l'armée mauritanienne et, partant, des victimes de guerre. Notons que ce sentiment a été exploité par les autorités sénégalaises qui ont fait du F. Polisario une organisation raciste qui ne supprimerait que des éléments négro-africains. A ce propos, elles ont été jusqu'à brandir la menace d'exiger l'autodétermination des populations noires de Mauritanie. Enfin, nous avons une troisième réaction qui n'est qu'une variante cachée de la seconde. Elle se traduit par un soutien à la cause sahraouie non pour la justesse de sa lutte, mais parce que ses tenants ne veulent pas d'un rattachement d'une partie du Sahara à la Mauritanie qui, de leur point de vue, aurait l'inconvénient d'augmenter le nombre d'Arabes en Mauritanie et par ce biais d'accroître l'oppression nationale dont les Négro-africains font l'objet.

Dans la nationalité arabe, à côté des membres et des partisans des thèses du MND, on rencontre également des réactions biaisées par le problème national.

Les éléments chauvins ne verront dans le soutien des démocrates négro-africains au F. Polisario qu'une « astuce » pour ne pas accroître la communauté

(5) On nous concèdera cette expression. Nous voulons signifier par là les approches qui opposent la communauté arabe à la communauté négro-africaine.

arabe de Mauritanie. En cela, ils généraliseront à tous les Négro-africains une réaction qui ne se rencontre qu'après de certains.

Enfin à l'intérieur de la nationalité arabe, le problème sahraoui sera perçu en termes tribaux. Les Sahraouis étant de tribu guerrière, la guerre du Sahara sera présentée par certains comme celle des tribus guerrières contre les tribus maraboutiques dont les principales étaient au pouvoir en Mauritanie (6). Cette perception de la guerre du Sahara prendra toute son importance avec l'arrivée des militaires au pouvoir en Mauritanie le 10 juillet 1978 et surtout après la signature du traité de paix avec le F. Polisario le 5 août 1979. Cette situation nouvelle sera interprétée comme la prise du pouvoir par les tribus guerrières, ce dont Hassan II se fait l'écho en déclarant que c'est le F. Polisario qui s'est installé au pouvoir en Mauritanie.

Il importe à présent d'éclairer ces différentes réactions avant de les apprécier. Pour cela, nous allons, dans une deuxième partie, faire appel à quelques données historiques que nous organiserons en trois sous-parties :

- 1) les données de peuplement,
- 2) l'impact différentiel de la colonisation en relation avec les stratégies différenciées des nationalités,
- 3) les changements introduits à partir de l'indépendance.

II. — ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DES COMPORTEMENTS « NATIONALITAIRES » ET TRIBAUX

A) LES DONNÉES HISTORIQUES DE PEUPEMENT

L'histoire du peuplement de la Mauritanie actuelle fait encore l'objet de multiples travaux. Les certitudes acquises sur la question ne sont pas nombreuses et se situent à partir de la période correspondant au Moyen Age européen.

Il est néanmoins établi que le Sahara actuel ne fut pas toujours un désert. Selon R. Vernet (7), il a connu au moins trois périodes désertiques avant l'actuelle et quatre périodes humides plus ou moins tropicales. Il est également établi que le Sahara était originellement habité par des populations négroïdes dont l'activité essentielle était l'agriculture. Le dessèchement progressif du Sahara vers 2 500-2 000 entre le Néolithique moyen et le Néolithique supérieur a changé l'écologie du désert et a eu pour conséquence le mouvement des populations négroïdes vers le Sud et leur remplacement progressif par des Berbères nomades.

On sait que le Moyen Age sera marqué par l'apparition du chameau qui remplace le cheval. Mieux adapté aux conditions de vie du désert, il va conforter la suprématie des nomades berbères sur le Sahara.

(6) Nous avons conscience de simplifier à ce niveau. Les réactions tribales sont beaucoup plus complexes.

(7) R. VERNET in *Introduction à la Mauritanie*, CNRS, Paris, 1979, p. 17.

Vers le II^e et le III^e siècle de notre ère, des Berbères sanhadja sont installés en Mauritanie actuelle. Il s'agit des fractions Djodala qui nomadisent le long de l'Atlantique, des Lemtouna au centre et des Messoufa à l'Est. On fait l'hypothèse que ce sont les ancêtres des tribus arabes de Mauritanie.

Les populations négroïdes quant à elles se sont repliées plus au Sud (Trarza, Brakna et Hodh occidental actuels). On pense que celles qui se sont établies au Trarza et au Brakna sont les ancêtres des Ouolofs et des Sérères (8) et celles qui se sont fixées au Hodh occidental les ancêtres des Soninké. On remarquera que la nationalité halpular n'est pas mentionnée. Sa formation sera plus tardive et fait encore l'objet de controverses entre historiens. On peut retenir que le peuplement de la Mauritanie actuelle est formé de descendants du désert saharien dans leur lente et séculaire migration vers le Sud. Toutefois, cette affirmation nous interpelle sur deux points :

— pourquoi parlons-nous d'une nationalité arabe plutôt que berbère en Mauritanie ?

— que retenir sur la controverse concernant la formation de la nationalité halpular ?

La réponse à ces deux questions passe par la prise en compte du commerce transsaharien qui a fortement marqué la genèse de ces nationalités.

1) Le commerce transsaharien

On entend sous ce vocable, le commerce qui s'est développé entre le Maghreb et le Bilad es Sudan (pays des Noirs), principalement de l'or soudanais dont avaient besoin les Emirats du Maghreb et de l'Espagne pour la frappe de leur monnaie.

Ce commerce va avoir deux répercussions capitales :

1) La création dans le Sahara de riches cités caravanières : Aoudaghost*, (9) Ghana*, Oualata*, Gao, Agadès, Tademka; véritables centres d'importation et d'exportation, principaux lieux d'échange dominés par les Berbères qui contrôlent les points d'eau.

2) Avec l'échange des produits, il y a diffusion des idées et essentiellement de l'Islam qui prendra toute son ampleur avec l'épopée Almoravide.

L'épopée almoravide est bien connue. Rappelons que nous la devons à l'initiative de deux chefs berbères Sandradja des fractions Godala et Lemtouna, Yaya Ibn Ibrahim et Godali. Très vite, les Almoravides soumettent les Sanhadja, prennent Aoudaghost en 1054, Sidjilmassa en 1055, le Ghana en 1077. Ils conquièrent le Maghreb jusqu'en Kabylie et l'Espagne jusqu'à Tolède.

L'épopée almoravide sera brève (1054-1106). Mais malgré sa brièveté elle va bouleverser les données de la vie culturelle et religieuse mauritanienne par l'adoption d'un Islam austère, sunnite de rite malakite qui s'est accompagné d'un développement de la culture qui va influencer toute l'Afrique de l'Ouest.

(8) Une des nationalités du Sénégal actuel.

(9) Les villes portant des astérisques sont situées dans la Mauritanie actuelle.

Commerce transsaharien et islamisation profonde de l'Afrique de l'Ouest constituent la toile de fond qui permet d'éclairer la genèse des nationalités mauritaniennes.

2) Les structures sociales de la nationalité arabe

Pour éclairer la genèse des structures sociales de la nationalité arabe, il faut remonter au XI^e siècle. En effet, au XI^e siècle, suite à une sécession de l'Ifriqiya, des tribus Maquil Banu Hilal et Banu Solaim y seront envoyées par le Khalife fatimide d'Égypte pour réprimer la sécession. Les Banu Hilal et Banu Solaim seront repoussés successivement de l'Ifriqiya et du Maroc vers la Saguiet El Hamra où elles arrivent vers le XIV^e siècle. Du Saguiet El Hamra elles connaîtront une lente et progressive infiltration en Mauritanie. Les Hassan, principal groupe Maquil, pénètrent en Mauritanie au début du XV^e siècle. Parmi eux, les Oulad Delim se fixent dans le Nord, les Oulad Aroug, les Oulad Rizg et les Maghfra (10) descendent dans le Centre et le Sud.

L'arrivée des Hassan va être à l'origine de conflits incessants qui opposeront tantôt les Arabes entre eux ou les Arabes alliés aux Berbères, aux fractions arabes ou berbères.

Ces luttes vont se terminer par la victoire globale des Arabes-Hassan sur les Berbères Zwaya à la suite du combat de Ten Yefdad qui marque la fin de la célèbre guerre de Char Boubba (1644-1674).

La plupart des tribus berbères déposent les armes et en laissent l'apanage aux guerriers Hassan pour se consacrer à l'élevage. Certaines d'entre elles deviennent tributaires, ce sont les Zenaga ou Lahma. D'autres exaltent leurs traditions anciennes de piété et obtiennent un statut honorable, ce sont les Zwaya ou Tolba. La langue dominante devient celle des vainqueurs, c'est-à-dire le Hassania.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, se forment les premiers groupements de tribus, les Emirats (Trarza, Brakna, Tagant, Hodh, Adron) qui sont dirigés chacun par un chef de guerre partageant son autorité avec l'assemblée des notables (la Jemaa).

En somme, l'arrivée des Arabes Hassan en Mauritanie s'est accompagnée de conflits incessants au bout desquels ont été mises en place les structures de la nationalité arabe.

La présentation de cette stratification en quatre ordres nous permet de mettre en évidence en première approximation deux groupes sociaux constitutifs de la nationalité arabe : les gens libres (guerriers, marabouts, tributaires, professionnels : castes), généralement des blancs, et des gens serviles (affranchis et esclaves) qui sont de peau noire. Du point de vue de l'excellence sociale il y a une distance entre les esclaves et les affranchis qui sont d'anciens esclaves.

Les gens libres présentent également une hiérarchie interne : les tributaires et professionnels (castes), sont en-dessous des nobles. Ils gravitent donc

(10) les Trarza et les Brakna sont des branches issues des Maghfra.

autour des nobles (guerriers et marabouts). A l'intérieur du groupe des nobles, les marabouts sont en-dessous des guerriers. Du point de vue de l'excellence sociale, nous avons la hiérarchie suivante :

Guerrier
 Marabout
 Tributaire et Artisan
 Affranchi
 Esclave

Cette stratification sociale (11) s'inscrit dans une division sociale du travail qui laisse apparaître des relations de subordination politique sur la base desquelles s'opère une exploitation économique dont les bénéficiaires se définissent en raison inverse de leur activité productive. En effet, plus on est noble, plus on dispose de pouvoir et moins on est productif et inversement.

Stratification sociale de la nationalité arabe

Ordre des nobles	Guerriers	Marabouts	} Les gens libres
Ordre des tributaires	Lahma tributaires des guerriers	Telamide tributaires des marabouts	
Ordre des professionnels	Forgerons Maalim	Griots	
Ordre des gens serviles	Affranchis Esclaves		Les assujettis

3) Les nationalités négro-africaines

Les nationalités négro-africaines habitent la même aire géographique, c'est-à-dire la vallée du fleuve Sénégal qui constitue une frontière naturelle entre ce monde d'agriculteurs et celui des pasteurs nomades vus précédemment.

Pour les données du peuplement des nationalités négro-africaines, plusieurs hypothèses sont avancées. Pour trancher provisoirement la question, nous avons fait des choix en privilégiant le critère de la continuité historique en nous basant sur la filiation des populations négroïdes qui, dans leur migration, se sont installées au Hodh Occidental pour les Soninké et au Trarza pour les Ouolofs. C'est ainsi que pour les Soninké, nous pensons avec Delafosse que ceux-ci ont été les habitants du Wagadu qu'il identifie avec le Royaume du Ghana. Sur ce point, les fouilles actuelles à Koumbi Saleh en Mauritanie semblent conforter ses vues. A la prise du Ghana par les Almoravides, en 1076, les Soninké connaîtront des dispersions et des implantations successives. Après un autre

(11) La fonctionnalité de cette stratification sociale a été bien étudiée par F. de CHASSEY dans *l'Etrier, la houe et le livre*, Ed. Anthropos, Paris. Elle a été reprise dans notre recherche en cours.

départ en 1240 consécutif à la destruction de Koumbi Saleh par Soundéata, ils seront refoulés du Hodh au XV^e siècle et du Tagant au XVIII^e siècle. Enfin, au XIX^e, des incursions arabes et bambaras les pousseront plus au Sud où ils se regrouperont à Selibaby (12), Kumber N'baw et Gemou.

Pour les Ouolofs on s'accorde à reconnaître qu'ils sont les habitants du Waalo qui est un territoire à cheval entre les deux rives du fleuve Sénégal avec pour limite au Nord le pays Trarza, à l'Est le Fouta Toro, au Sud le Djoloff, au Sud-Ouest le Kadyoor et à l'Ouest l'Océan Atlantique. Concernant l'origine des Ouolofs aucune des hypothèses avancées ne nous semble satisfaisante; aussi nous en tiendrons-nous à l'hypothèse qui fait des Ouolofs les descendants des populations noires établies dans le Trarza à la suite de leur migration du Sahara vers le Sud.

Quant aux Hallpularen, leur pays est mentionné pour la première fois par les chroniqueurs sous le nom de Tekrour vers le X^e siècle de notre ère. Le Tekrour serait habité par diverses populations berbères, peul, malinké, soninké, ouolof. On sait que au cours du XVI^e siècle, le Peul Denyanké Kolli Tenguela Ba met fin à l'hégémonie Mandiny et prend le titre de Satigui. Le Tekrour devient Fouta Toro. Il aura deux capitales : Silla sur la rive gauche du Sénégal à 10 km de Kaëdi puis Horkajera à 60 km au Sud-Est de Matam.

Concernant l'origine des Hallpularen, deux hypothèses sont avancées. Selon la première, les Hallpularen étaient déjà des habitants du Tekrour au moment de la conquête de Kolli Tenguela. Ils étaient très mélangés aux autres minorités locales. Ces mélanges se seraient simplement accrus par le fait de l'apport ethnique supplémentaire des Peuls Denyankoobe.

La deuxième hypothèse défendue par le général Louis Faidherbe estime que les Hallpularen n'existaient pas au temps du Tekrour. Ils seraient apparus avec le régime des Satigui à la suite d'un brassage entre ceux-ci et les populations tekrouriennes qu'ils ont conquises : Berbères, Mandiny, Ouolof, Soninké, etc.

Nous ne pouvons trancher la question des origines; nous retiendrons pour notre propos l'hypothèse du métissage entre les Peuls avec qui les Hallpularen partagent la langue et les autres populations tekrouriennes sans pour autant pouvoir préciser l'identité de l'autre ou des autres géniteurs.

Ce que nous savons, par contre, c'est que la genèse des structures sociales de la nationalité Hallpular sera fortement marquée par le fait islamique. L'Islam qui était introduit dans la région depuis le X^e siècle avec le mouvement almoravide, après avoir été perçu comme la religion des envahisseurs va se répandre dans la population paysanne soumise aux guerriers païebs (Satigui) restés profondément mécréants. Il va devenir le ferment d'une révolution sociale et politique dont les objectifs sont la lutte contre les exactions du pouvoir des Satigui et la protection des populations contre la menace perpétuelle des voisins arabes.

Toutefois, si le mouvement islamique était révolutionnaire dans ses origines, le système qu'il met en place, l'Almamyat, se révélera très inégalitaire

(12) Capitale de la région du Guidimala en Mauritanie.

et consacrer l'hégémonie de quelques familles issues de la nouvelle classe des Torobe qui ont émergé lors des luttes pour l'indépendance de la vallée auxquelles s'ajoutent celles des anciens dominateurs qui se sont convertis à l'Islam. En effet, l'Almami (le Commandeur des croyants) était élu, mais son électorat était réduit à quelques supra dignitaires. Il devait également tenir compte de certaines souverainetés locales restées héréditaires et des Farba, souverains antérieurs à Koli qui sont demeurés des guerriers indomptables. En fait, l'Almami comme ses mandants appartenaient aux seules grandes familles du Fouta Toro. Le peuple ni éligible ni électeur n'était pas concerné.

4) Les stratifications sociales des nationalités négro-africaines

Les nationalités négro-africaines partagent les mêmes conditions écologiques dans lesquelles s'inscrivent des activités économiques communes (agriculture, élevage, pêche, artisanat, commerce). Leurs stratifications sociales présentent, avec une certaine spécificité, les mêmes configurations que celles décrites dans la nationalité arabe. C'est pourquoi nous les exposerons ensemble.

Chacune de ces nationalités (Hallpular, Soninké et Ouolof) présente une stratification en trois ordres : les gens libres : les nobles ; les gens castés : les artisans et les gens serviles : les affranchis et esclaves.

L'ordre des gens libres

Rimbe pour les Hallpular, Geer pour les Ouolofs, Hore pour les Soninké, les gens libres ou nobles occupent le sommet de la hiérarchie sociale. Généralement guerriers et/ou marabouts, ils ont le monopole des fonctions idéologiques et politiques, et commerciales. Toutefois, bien que tous nobles, ils présentent une hiérarchie interne à leur ordre qui se présente comme suit :

— Chez les Hallpular, les Torobe (marabouts et guerriers) ont le rang le plus élevé suivis des Sebe (guerriers) et à un même niveau les Subalbé (13) (pêcheurs) et des Diawsambe (courtisans).

— Chez les Soninké, les guerriers exercent toujours le pouvoir devant les marabouts et ont de ce fait plus de prestige social.

— Pour la nationalité ouolof, cette hiérarchie suivant la noblesse est encore plus manifeste. Nous avons par ordre de noblesse :

Les Garmi : ils forment le haut de la noblesse. Ils ont droit à la couronne depuis Barka Bo M'Bodje, 1^{er} Brak du Waalo.

Les Tany : Garmi par leur mère, ils ne peuvent prétendre au trône.

Les Kangam : ils sont les chefs des grandes unités territoriales des cantons ou des villages.

Les Doomi-bur qui sont des enfants tara issus du ménage d'un prince et d'une captive.

Les Baadolo : hommes libres qui constituent la masse des paysans.

(13) On remarquera que les Subalbé qui répondent à la définition de caste artisanale sont compris parmi les nobles chez les Hallpular.

Tableau récapitulatif des ordres et castes des nationalités négro-africaines

SONINKE

	Ordres	Sous-ordres	Catégories fonctionnelles ou professionnelles (castes)
Nobles	Hora ou Tunka Lemme	Guerriers Marabouts	Fonctions politico-militaires Fonctions religieuses et commerciales
		Nyakamala	Gesere Tage Dyam Garanke
Assujettis	Kose		Dubangandikome Dyngurunke Kome Sarida

Source : Tableau construit à partir de l'étude de Eric POLLET et Grace WINTER : *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*. Institut de Sociologie, Bruxelles, 1971.

OUOLOF

	Ordres	Sous-ordres	Catégories fonctionnelles ou professionnelles (castes)
Nobles	Gèër	Garmi Tany Kangam Doomi bur Baadolo	Haute noblesse Garmi par leur mère Chef des grandes unités territoriales Enfant Tara (d'un prince et d'une captive) Paysans
		Nyeenyo	Dyeflekk Teg Vude Rabb Lawbe Sablekk Tamakat Xalam Kat Bowlekk Gewël
Assujettis	Dyaam		Feck-bathétilé Dyaam Sayor Dyaam Dyuddu

Source : Tableau construit à partir de l'étude de Barry BOUBACAR : *Le Royaume du Waab*, François Maspéro, Paris, 1972.

HALLPULAR

	Ordres	Sous-ordres	Catégories fonctionnelles ou professionnelles (castes)	
Nobles	Rimbe	Rimbe ardiibe (libres)	Torobe (*) Sebe	Marabouts-guerriers Guerriers
		Rimbe Hunnybe (courtisans)	Diawambe Subalbe	Courtisans et conseillers Pêcheur
Artisans	Nyembe	Facciram Golle (manuels)	Wabube Sanyobe Wayilbe Sakebe Lawbe Barnabe Wambabe	Tisserands Forgerons Cordonniers Constructeurs de pirogue Potiers et céramistes Guitaristes
		Naalankobe (divertisseurs) Nyaagatobe (laudateurs)	Lawbe Gumbala Awlube	Chanteurs Griots généalogistes
Assujettis	Dyabe	Sootibe (affranchis) Halfaabe (captifs)	Macube Macube	Affranchis Esclaves

Source : Tableau tiré de Yaya WANE : *les Toucouleurs du Fouta Touro* IFAN, Dakar, 1969, page 33.

(*) Cette colonne présente les noms des catégories fonctionnelles en Pular.

L'ordre des gens castés : les artisans

Au-dessous des nobles, nous avons l'ordre des gens castés. Appelés par les Hallpularen, les Soninké et les Ouolofs respectivement Nyembe, Nyakamala, Nyeeno, ce sont les professionnels parmi lesquels on distingue les manuels (tisserands, forgerons, bijoutiers, cordonniers, etc.) et les professionnels de la parole (divertisseurs, guitaristes, chanteurs, griots, généalogistes). A l'exception des Soninké, contrairement à l'ordre des nobles, les gens de caste ne présentent pas de hiérarchie entre eux. Chez les Soninké, les traditionalistes bénéficient d'un plus grand prestige social que les forgerons qui en ont plus que les cordonniers.

L'ordre des gens serviles

Situés au bas de l'échelle sociale, les Mathioubé (Hallpular), Kose (Soninké), Dyam (Ouolof) sont la propriété de leur maître. Ils constituent, tout comme dans la nationalité arabe, une main-d'œuvre gratuite. En plus de la distinction entre affranchis et esclaves, on distingue une hiérarchie interne à l'ordre des esclaves chez les Soninké et les Ouolofs. Dans les deux cas, nous avons un groupe d'esclaves de catégorie supérieure qui, chez les Soninké, sont propriété collective du clan (Dyngurunke) et chez les Ouolofs les gardes régulières des souverains (Feck bathétile).

La présentation de la stratification sociale des nationalités négro-africaines laisse apparaître une hiérarchie en trois ordres fondée également sur une plus ou moins grande excellence sociale. Celle-ci (14) s'inscrit à son tour dans une division sociale du travail qui laisse apparaître des relations de subordination politique sur la base desquelles s'opère une exploitation économique dont les bénéficiaires se définissent en raison inverse de leur activité productive, et inversement.

A un autre niveau d'analyse on nous accordera de qualifier les nationalités présentées de formations sociales historiquement déterminées : celles des pasteurs nomades dont l'activité productive dominante est l'élevage et celle des agriculteurs sédentaires. Si ces formations sociales se sont opposées par l'activité dominante de chacune d'elle, élevage dans un cas, agriculture dans l'autre, elles ont été complémentaires parce que non seulement chacune d'elle pratique à titre secondaire l'activité principale de l'autre, mais aussi et surtout parce qu'elles ont entretenu des relations d'échange de leur principale production.

Elles vont se trouver sous l'impact de la colonisation française confrontées à de nouveaux rapports sociaux et intégrées dans un nouvel espace géopolitique et économique. Leurs stratégies de réponse au fait colonial et les modalités de la décolonisation permettront de saisir les comportements nationalitaires décrits dans le premier point de ce document.

(14) Nous renvoyons également à notre recherche en cours pour faire apparaître la fonctionnalité de cette stratification sociale et pour mettre en évidence les relations d'exploitation qui lient les différents groupes sociaux constitutifs de ces nationalités.

B) L'IMPACT COLONIAL ET LES STRATÉGIES DE RÉPONSE DES NATIONALITÉS

L'histoire de la pénétration française en Mauritanie est de nos jours assez connue. Les motivations principales sont les mêmes que celles qui ont conduit les Européens sur les côtes d'Afrique. Aussi n'aborderons-nous ce point d'histoire que pour insister sur ce qu'il a de spécifique en Mauritanie dans la perspective qui nous intéresse ici, c'est-à-dire l'impact colonial différentiel en relation avec les stratégies différenciées des nationalités mauritaniennes et au sein de celles-ci des groupes sociaux qui les constituent.

1) Les étapes de la pénétration coloniale

L'arrivée des Européens sur les côtes mauritaniennes remonte à la fin du XV^e siècle. Jusqu'au XIX^e siècle, Portugais, Hollandais, Anglais et Français y connaîtront des rivalités incessantes dont l'enjeu était la possession des comptoirs de Portendik et d'Arguin dans le but de se réserver le monopole du contrôle du commerce de la gomme avec les populations « locales » en échange du paiement de coutumes aux chefs locaux. Au XIX^e siècle, ces rivalités prendront fin à la suite de signatures de traités entre puissances européennes dont celui de La Haye en 1727 par lequel les Hollandais renoncent à Arguin et à Portendik et le traité de Paris en 1815 qui reconnaît aux Français la possession définitive des cités et des points de commerce du Sénégal. Un Gouverneur français délégué du Gouvernement s'installe à Saint-Louis. Les métis saint-louisiens y fondent des maisons de commerce privées.

C'est la protection des maisons de commerce qui va précipiter la politique de pacification. Elle s'inscrit dans la défense des intérêts du mercantilisme. En effet, ce sera sous la pression des commerçants de Saint-Louis qui étaient pillés par les chefs arabes et hallpouren qui de plus exigeaient d'eux des coutumes de plus en plus élevées, que les Gouverneurs Protet (1850-1854) et Faidherbe (1854-1861) vont inaugurer la politique d'extension dans le but de supprimer le paiement des coutumes et d'imposer la souveraineté française. Entre 1850 et 1890, le Oualo et le Fouta sont pacifiés. Le pays du Haut Fleuve (Soninké) est consenti à la France en 1860 par le traité entre Ummar et Faidherbe. L'Almamyat est supprimé en 1891. Les Arabes sont refoulés vers le Nord d'où ils continueront leur harcèlement.

Par la suite, pour assurer la sécurité des maisons de commerce, la France entreprit de pacifier les populations arabes. Cette pacification s'imposait d'autant plus que le territoire occupé par ces populations était d'un intérêt stratégique pour l'Empire colonial français. Il était important parce que situé entre une Algérie colonisée et un Maroc convoité dans lequel la France avait de puissants intérêts financiers. La pacification des populations arabes sera commencée par Xavier Coppolani. Ce dernier (15) s'allie avec les chefs Trarza (Cheikh Saad Bou et Cheikh Sidia Baba), s'immisce dans les dissensions des guerriers Brakna et arrive à leur faire accepter le protectorat de la France en

(15) Grand connaisseur des tribus arabes, Coppolani avait déjà fait son apprentissage en Algérie avant de venir en Mauritanie.

1903. Sur sa proposition au Ministère des Colonies est créé, en 1898, un projet de constitution de la Mauritanie Occidentale qui s'étend des rives du Sénégal aux confins du Maroc et de l'Algérie. Pour faire taire les prétentions de l'Espagne, une partie de ce territoire lui est laissée : c'est la Saguiet El Hamra et le Rio de Oro. Le 18 octobre 1904, la Mauritanie devient territoire civil de l'AOF.

Après Coppolani, les tentatives de pacification s'étendront à l'Adrar et au Tagant à coup d'expéditions militaires. Celles-ci se heurteront à une vive résistance (16) et la pacification des populations arabes du Centre et du Nord ne sera effective qu'en 1933 à la suite de la bataille de Mijik qui marque la défaite des Regueibat (importante tribu guerrière du Nord de la Mauritanie).

2) Les instruments de la domination coloniale

Pour asseoir sa domination sur la société conquise militairement, le colonisateur a mis en place des instruments de domination dont le premier est l'organisation administrative. Basée sur le même principe que dans les autres colonies de l'AOF, cette organisation administrative devait reposer sur deux politiques qui se sont succédées : la politique des races dite également d'assimilation et la politique d'association.

La politique des races avait pour objectif de briser les rapports de domination des sociétés ante-capitalistes. Il s'agissait de supprimer le paiement des coutumes et des redevances, de protéger les Noirs contre les Arabes et au sein de la nationalité arabe les marabouts contre les guerriers.

Cependant, autant la politique des races était opérante pour entreprendre la pacification en s'alliant les faibles contre les forts, autant elle ne l'était pas pour asseoir une domination durable. C'est pourquoi en 1917 fut inaugurée la politique d'association qui consistait à s'appuyer sur les hiérarchies internes à la société colonisée. En réalité, il s'agissait d'implanter une « bureaucratie » qui épouse les formes des hiérarchies « traditionnelles » tout en les vidant de leur signification originelle. Autrement dit, l'objectif était de faire des autorités locales des auxiliaires pour l'administration de la colonie.

C'est sur la base de cette politique que fut mise en place l'organisation administrative suivante : la Mauritanie fut organisée en Cercles et Subdivisions. Chaque cercle est administré par un commandant qui représente le Gouverneur. Le commandant de cercle a sous son contrôle et sa surveillance un chef de fonction proposé par sa djemaa en territoire arabe et un chef de canton et des chefs de village en pays sédentaire. Ceux-ci sont chargés d'appliquer la police générale et la collecte des impôts en plus de la conscription chez les Noirs.

Cependant, de par ses modalités d'implantation, cette administration aura un impact différent suivant le pays sédentaire ou les zones nomades.

(16) Celle-ci sera le fait d'un puissant Cheikh Ma el Ainin, rival de Cheikh Sidia allié des Français. Installé à Smara, il avait une grande influence sur les émirs et les chefs des tribus guerrières du Centre et du Nord de la Mauritanie.

Suivant la chronologie de la pacification, le réseau administratif sera d'abord implanté en pays sédentaire. Il y sera plus dense et plus serré qu'en pays arabe. Dans cette zone de nomades où les conditions de vie sont plus difficiles et où la pacification a été plus tardive, les postes administratifs seront assez éloignés les uns des autres. L'impôt y sera perçu plus difficilement et la conscription n'existe pas. En somme l'emprise de cette administration sera plus forte sur les Noirs du Sud. La mise en place d'une administration coloniale devrait être le cadre pour l'imposition du rapport salarial qui traduit un impact économique que nous allons présenter en insistant sur son aspect différentiel.

3) L'impact économique différentiel et ses répercussions sociales

De l'occupation jusqu'à la seconde guerre mondiale, la Mauritanie ne représentera pour la France qu'un intérêt stratégique. Jusqu'à cette date, les seules réalisations françaises en Mauritanie ne se justifieront que par les besoins de fonctionnement d'une administration coloniale.

Or, par la loi du 13 avril 1900, chaque colonie française devait financer sur fonds propres ses charges civiles de gendarmerie. Le budget de fonctionnement de la colonie devait donc reposer essentiellement sur l'impôt payé par le contribuable mauritanien. Celui-ci sera de deux sortes. L'impôt prélevé sur tous, dit de capitation, qui frappait tous les individus des deux sexes, âgés de plus de 14 ans à l'exception des vieillards et des infirmes chez les Noirs. La zekkat, impôt annuel sur chaque tête de bétail chez les Arabes. L'exigence de payer l'impôt allait généraliser le rapport salarial. En effet, pour s'acquitter du paiement de l'impôt, les producteurs sont obligés soit de vendre une partie de leur production ou de s'utiliser comme salarié et, pour ce faire, d'émigrer dans la plupart des cas. L'usage de la monnaie pour le paiement de l'impôt aura été le véhicule de l'introduction du rapport salarial dans ces formations sociales. Celui-ci va se développer avec la création de nouvelles fonctions bureaucratiques (agents spéciaux, commis expéditionnaires, moniteurs d'enseignement, infirmiers, interprètes franco-arabe); en somme, avec le recrutement des auxiliaires de l'administration coloniale. Nous allons à présent en saisir les effets.

4) Les répercussions économiques et sociales

Le premier effet le plus important sera l'intégration de ces différentes formations sociales dans un ensemble géopolitique plus vaste, l'AOF, tournée vers le monde noir, au sein duquel la circulation des personnes et les échanges commerciaux sont de plus en plus facilités. Elles sont par ce biais intégrées dans une économie de marché où dominent les rapports marchands.

Toutefois, cet impact économique va avoir un caractère différentiel selon les nationalités. Il sera plus destructurant chez les agriculteurs sédentaires. Ceux-ci non seulement ont subi une forte pression administrative mais ne pourront s'intégrer dans une économie de marché qu'au prix d'une conversion — en devenant fonctionnaires et/ou petits salariés en raison de la complexité de leur système foncier qui repose sur la propriété collective et non aliénable de la terre.

Les Arabes, de ce point de vue, s'ils ont subi une pression administrative moindre ont, par contre, de meilleures « dispositions » pour s'adapter à l'économie de marché en raison de la souplesse de leur droit foncier qui favorise la propriété individuelle. Leur intégration dans l'économie de marché se fera par la continuation de leur activité commerciale et prendra plus rarement la voie de la « salarisation ». Les Soninké aussi auront cette attitude qui remonte au commerce transsaharien mais ils auront de moins en moins de possibilités de se livrer au commerce avec la suppression de la traite des esclaves et la construction du chemin de fer Saint-Louis/Dakar et Dakar/Bamako qui a déplacé le pôle du commerce du fleuve vers les zones arachidières. Empêchés de se livrer à l'activité commerciale, ils fourniront le contingent le plus important d'émigrés en direction de l'Afrique et surtout de la France.

Sur le plan social, on assiste à de profonds bouleversements.

Les rapports de force internes à ces formations sociales sont remis en question. Dans la nationalité arabe, certaines tribus maraboutiques vont être les alliées des colonisateurs. « Débarrassées » du paiement de redevances aux tribus guerrières, elles vont désormais prospérer et se consacrer à l'étude des lettres et à la propagation des idées religieuses. Les artisans pourront se consacrer à leur activité professionnelle et certains affranchis et esclaves vont aspirer à une plus grande autonomie.

Du côté des agriculteurs sédentaires, il y a conjointement développement du fonctionariat et aussi et surtout migration vers Saint-Louis puis Dakar et dans l'AOF où ils vont s'employer comme personnel domestique.

Il faut cependant insister sur le fait que cette destructuration économique et sociale a été rendue possible en partie par les stratégies de réponse des formations sociales dominées. Il importe de saisir en quoi.

Les stratégies de réponse des formations sociales dominées

Nous avons vu dans la présentation des stratifications sociales, combien les nationalités ici considérées étaient inégalitaires et fortement hiérarchisées. Ce caractère inégalitaire va accentuer, entre autres causes, la domination coloniale. Nous avons souligné dans les pages précédentes l'alliance de certaines tribus maraboutiques avec les colonisateurs pour échapper à la suprématie des guerriers. De façon générale, une fois défaits, les groupes dirigeants ont utilisé la présence étrangère pour maintenir leurs privilèges et leur prestige en profitant du paiement des coutumes. C'est ainsi que chez les Hallpularen ce sont les Denianke et les Torobe qui organisent la chasse aux hommes et qui supervisent le commerce avec les Français. Il en est de même chez les Arabes chez qui les principales tribus maraboutiques (Ida Ouali, Ida Ou Elhadj, Oulad Biri) touchent la contrepartie du commerce de la gomme.

En somme, en-dehors de quelques tentatives de résistance collective qui ont toutes échoué, les stratégies de réponse à la présence coloniale se sont traduites par l'utilisation de celle-ci par les membres de la société dominée pour maintenir ou améliorer leur position sociale. Dans ce contexte, bien que le recrutement des auxiliaires de l'Administration coloniale se fasse auprès des familles dirigeantes,

certaines personnes issues de familles modestes ont pu, en raison de leur dévouement et de leur loyauté envers le colonisateur, accéder à un statut de fonctionnaire faussant ainsi le jeu des structures sociales anti-capitalistes. Ce phénomène va être accentué par le rapport des différentes nationalités à l'école coloniale qui a été un des instruments de domination.

5) Les stratégies de réponse à l'école coloniale

L'historique de l'implantation de l'école coloniale en Mauritanie s'inscrit dans la logique de la chronologie de la pacification et dans l'impact colonial différentiel sur les anciennes formes de production. L'école coloniale sera implantée d'abord en zone sédentaire. Les premières écoles seront implantées sur la rive du Fleuve; Kaédi en 1905 et Boghé en 1912 avec chacune en moyenne 40 à 50 élèves. On y note la présence éphémère de deux élèves arabes en 1908.

En pays arabe, ce n'est qu'en 1913 qu'on arrive à implanter une école à Boutilimit. Ce sera une medersa dans laquelle on associe l'enseignement traditionnel de l'Arabe et celui du Français et les sciences élémentaires (12 h d'Arabe, et 13 h d'initiation au Français). D'autres medersas seront créées à Timbadra en 1933, Atar en 1936 et Kiffa en 1939. En 1940 on comptera en Mauritanie 14 écoles préparatoires d'une seule classe et 2 écoles régionales (Kaédi et Boghé depuis 1931) allant jusqu'au CM2, totalisant 780 élèves et 3 medersas en comprenant 125. On pouvait lire dans un rapport de statistique scolaire en 1931 que sur 451 élèves primaires en Mauritanie, il y avait 109 Arabes dont 60 à la medersa de Boutilimit. La présence relativement plus massive des élèves négro-africains dans les écoles apparaît clairement dans ces chiffres. Cette situation est due à la méfiance des populations islamisées et en particulier des nomades. Au près de celles-ci seule la medersa, qui était réservée aux fils de notables, a connu un relatif succès. Les écoles de village ou de poste, dont la mission était de former des fonctionnaires ont été un échec.

Ce rapport différencié à l'école coloniale a revêtu un aspect qui est assez connu, mais dont on ne tire pas souvent les conséquences. Il s'agit de la présence de fils de catégories modestes et serviles dans les écoles. Très souvent les notables et hommes influents ont utilisé leur pouvoir pour envoyer des fils de catégories serviles à l'école coloniale à la place des leurs. Ceux-ci se retrouveront au moment des indépendances avec un capital scolaire monnayable sur le marché du travail et connaîtront une promotion sociale.

En résumé, l'impact colonial a eu un effet plus destructurant sur les nationalités négro-africaines que sur la nationalité arabe. Au sein de celle-ci, elle l'a été beaucoup plus sur les tribus maraboutiques que sur les tribus guerrières. C'est pourquoi les éléments négro-africains (surtout Hallpularen et Oulofs) ont fourni la majorité des fonctionnaires de l'Administration coloniale. Ils ont eu de ce fait une présence plus massive dans le secteur moderne de l'emploi contrairement aux Arabes, et principalement les guerriers, dont la résistance a été plus vive et plus durable.

C) LES CHANGEMENTS INTRODITS A PARTIR DE L'INDÉPENDANCE

La Mauritanie était tournée vers le monde noir de par son appartenance à l'AOF durant la période coloniale. L'indépendance se traduira par son orientation vers le Maghreb et de façon générale vers le monde arabe. On notera une arrivée massive d'éléments arabes dans l'administration. Les réformes scolaires (1967 et 1972) accentueront l'introduction de l'Arabe dans le système éducatif mauritanien. Sur le plan de la fréquentation scolaire on assiste à un renversement. Une enquête de F. de Chassey auprès du cycle secondaire en 1968/69, permet d'observer que pour le premier cycle, il y a 62 % d'élèves arabes pour 38 % d'élèves noirs et 54 % d'élèves arabes pour 46 % d'élèves noirs dans le second cycle.

Ce renversement d'orientation et les effets qui en sont induits permettent d'expliquer les réactions nationalitaires décrites plus haut. Le problème est de savoir s'il faut conclure à une oppression nationale des nationalités négro-africaines ou s'il ne faut voir là qu'une attitude subjective liée à un sentiment de frustration. Nous avons l'ambition dans la troisième partie de ce document de rompre avec l'attitude subjective pour interroger les transformations sociales.

III. — QUELQUES HYPOTHÈSES D'ANALYSE

Dans cette troisième partie, deux points seront abordés : le premier traitera de la présence des nationalités mauritaniennes dans le secteur moderne de l'emploi, qui nous permettra de réfuter les visions empiristes cautionnant la thèse de l'oppression nationale.

Le second qui s'inscrit dans la théorie de la reproduction tentera de prolonger l'étude de F. de Chassey (17) sur la Mauritanie en mettant en évidence les phénomènes de mobilité intergénérationnelle.

Les éléments qui seront utilisés dans cette partie proviennent d'une enquête que nous avons menée dans le cadre de notre recherche auprès de la population active salariée de Nouakchott (capitale de la Mauritanie) de décembre 1979 à mars 1980. Les conclusions que nous pouvons tirer de cette enquête doivent être prises avec beaucoup de précautions car notre échantillon présente des biais dont les principaux sont la surreprésentativité des cadres et sur le plan méthodologique le fait d'avoir remonté des catégories socio-professionnelles des fils vers celles de leurs pères sans savoir ce que sont devenus les autres membres de la fratrie. Autrement dit, les quelques conclusions que nous pouvons dégager n'ont de sens que si on fait l'hypothèse que la mobilité sociale de notre répondant est représentative de celle de sa famille. Nous pensons que cette hypothèse peut être acceptable en raison de la surreprésentativité des cadres dont on sait que la promotion sociale a une forte incidence sur leur famille du fait de la prégnance encore forte des rapports de parenté dans la société mauritanienne et des rentes de proximité du pouvoir que leur confère leur statut.

(17) *Op. cit.*

A) LA PARTICIPATION DES NATIONALITÉS AU SECTEUR MODERNE DE L'EMPLOI

Pour mener cette analyse, nous avons croisé les variables de catégorie socio-professionnelle et de nationalité pour les salariés et pour leurs pères.

1) Nationalité et catégorie socio-professionnelle des salariés

Le croisement de la nationalité avec la catégorie socio-professionnelle des salariés fait apparaître une certaine symétrie : les cadres sont plus nombreux en proportion chez les Négro-africains que chez les Arabes (73,96 % pour 59,12 %). Inversement les employés et ouvriers représentent un pourcentage plus important dans la nationalité arabe (40,88 %) que dans les nationalités négro-africaines. On remarquera que l'importance des cadres chez les nationalités négro-africaines prend une signification différente pour chacune d'elle si on distingue les cadres supérieurs des cadres moyens. Les Hallpularen ont en proportion autant de cadres supérieurs que de cadres moyens tandis que les Soninké et les Ouolofs présentent surtout une majorité de cadres moyens. Finalement, si on s'intéresse uniquement aux cadres supérieurs, on voit que ceux-ci représentent pour les Arabes et les Négro-africains par rapport à leur nationalité, respectivement 27 et 30 %. Cette observation autorise à penser qu'il n'y a pas plus de cadres supérieurs arabes par rapport à la nationalité arabe que de cadres supérieurs négro-africains par rapport aux nationalités négro-africaines. Naturellement cette moyenne cache des différences dues au pourcentage relativement plus élevé de cadres supérieurs chez les Hallpularen que dans les deux autres nationalités négro-africaines.

2) Nationalité et catégorie socio-professionnelle des pères des salariés

Concernant la répartition des pères des salariés par catégorie socio-professionnelle, on remarque qu'ils relèvent à la fois du secteur moderne et du secteur traditionnel de l'emploi.

Dans leur grande majorité, 220 sur 311, soit 70,73 %, ils travaillent dans le secteur traditionnel. La répartition par nationalité fait apparaître en proportion, plus de Négro-africains exerçant dans le secteur moderne de l'emploi (31,55 %) que d'Arabes (18,94 %).

Il est intéressant de noter que la présence relativement plus importante de Négro-africains dans le secteur moderne de l'emploi est surtout le fait des Hallpularen et des Ouolofs. Les Soninkés sont de ce point de vue assez proches des Arabes.

On notera également une différence intéressante entre Hallpularen et Ouolofs. En effet, les employés et ouvriers sont relativement plus nombreux (25 %) parmi les Ouolofs que chez les Hallpularen (14,42 %). L'importance relative des ouvriers et des employés ouolofs doit être interprétée comme le signe d'un rapport différencié à la domination coloniale. En effet, les Ouolofs en Mauritanie sont localisés dans le Trarza qui fut une des premières régions pacifiées par Coppolani. Ils ont par ce fait un contact précoce avec la présence

TABLEAU 1
Répartition des salariés selon la nationalité et la catégorie socio-professionnelle

Nationalité \ Catégorie Socio- Professionnelle	Nationalité						Total
	Arabe	Hallpular	Soninke	Ouolof	Négro- Africains	Autres	
(*) 41,57							
Cadres supérieurs	43,82 37 27	8,99 39 37,5	3,37 8 22	56,17 3 11	2,25 50 30	100 2	89
Cadres moyens	35,77 44 32	32,52 40 38,5	14,63 18 50	13,82 17 61	60,97 75 45	3,26 4	100 123
Total cadres	38,20 81 59,12	37,26 79 75,96	12,26 26 72,22	9,43 20 71,42	58,96 125 73,96	2,82 6	100 212
Employés	50 23 17	30,43 14 13,5	10,87 5 14	8,71 4 14	50,00 23 13		100 46
Ouvriers	66,26 33 24	20,76 11 10,5	9,43 5 14	7,56 4 14	37,73 20 12		100 53
Total employés + ouvriers	56,56 56 40,88	25,25 25 24,04	10,10 10 17,78	8,08 8 18,58	43,43 43 26,04		100 99
Total général	44,05 137 100	33,44 104 100	11,57 36 100	9,00 28 100	54,01 169 100	1,60 6	100 311

(*) Les pourcentages au-dessus du chiffre absolu doivent être lus suivant les lignes. Ceux au-dessous du chiffre absolu suivant les colonnes.

TABLEAU 2

Répartition des salariés selon la nationalité et la catégorie socio-professionnelle du père

<i>Nationalité</i> <i>CSP du père</i>	<i>Arabe</i>	<i>Hallpular</i>	<i>Soninké</i>	<i>Ouolof</i>	<i>Total Africains</i>	<i>Autres</i>	<i>Non réponses</i>	<i>Total</i>
Gros et petits agr. Eleveurs commerçants + Artisans tradit.	48,18 106 77,37	30,45 67 64,42	13,18 29 80,55	71,7 16 57,14	50,90 112 66,66	0,92 2 40,00		100 220
Cadres supérieurs	41,67 5 3,64	33,33 4 3,84	16,67 2 5,55	8,33 1 3,57	58,33 7 4,16			100 12
Cadres moyens	22,58 7 5,10	51,61 16 15,40	9,68 3 8,33	9,68 3 10,71	70,96 22 13,09	6,45 2 40,00		100 31
Total cadres	28,00 12 8,75	46,51 20 19,23	11,62 5 13,88	9,30 4 14,28	67,44 29 17,26	6,45 2 40,00		100 43
Employés	30,00 9 6,56	43,33 13 12,50	6,67 2 5,55	16,67 5 17,28	66,67 20 17,90	3,33 1 11,90	20,00	100 30
Ouvrier	56,56 5 3,64	22,22 2 1,92		22,22 2 7,14	44,44 4 2,38			100 9
Total employés + ouvriers	36,00 14 10,21	38,46 15 14,42	5,12 2 5,55	17,95 7 25,00	61,53 24 14,28	2,57 1 20,00		100 39
Total secteur moderne	37,70 26 18,94	42,68 35 33,65	8,53 7 19,64	13,41 11 39,28	64,63 53 31,55	3,77 3 60,00		100 82
Sans profession	2	1			1			3
Non réponses	3	1		1	2			6
Total Général	137 100	104 100	36 100	28 100	168 100	5 100		311

(*) Les % au-dessus du chiffre absolu doivent être lus suivant les lignes et les % au-dessous suivant les colonnes.

française. Mais ils ont une importance marginale dans la colonie mauritanienne si bien qu'ils ne pouvaient être des interlocuteurs ou des auxiliaires privilégiés des colonisateurs. En raison de la destructuration qu'ils ont connue, leur insertion dans le secteur moderne de l'emploi a pris l'allure d'une reconversion qui du fait de leur faible poids politique les a dirigés vers les catégories socio-professionnelles basses de ce secteur.

Que les Soninké présentent une similitude avec les Arabes bien que faisant partie des nationalités négro-africaines mérite aussi l'attention. Les raisons se trouvent dans leur rapport à l'imposition coloniale. On sait que depuis le Royaume du Ghana (Wagadu) dont ils sont originaires, les Soninkés étaient comme les Arabes des partenaires actifs du commerce transsaharien. Avec le déclin du commerce et l'avènement du commerce atlantique, ils se sont adaptés à la nouvelle demande en jouant un rôle actif dans la traite des esclaves. Etant d'une importance marginale quant à leur nombre dans la colonie mauritanienne, c'est par la pratique commerciale (18) qu'ils ont réalisé leur intégration dans le secteur moderne mis en place par la colonisation.

Ces conclusions provisoires nous autorisent à penser que la réalité mauritanienne, loin de corroborer la thèse de l'oppression nationale, nous invite à une autre lecture.

Le premier fait à mettre en évidence est que les nationalités négro-africaines ne constituent pas une entité homogène. Prises séparément, elles se trouvent non seulement dans un rapport différent à la nationalité arabe, mais aussi et surtout à la domination coloniale.

L'hypothèse que nous faisons est que nous assistons à une tendance à l'égalisation de la répartition des différentes nationalités dans les branches d'activité et les catégories socio-professionnelles, corrélative de la formation de nouvelles classes sociales dont les membres se recrutent dans les différentes nationalités.

Cependant, ces conclusions, bien qu'intéressantes, restent prisonnières de l'approche selon la nationalité d'appartenance qui reste prisonnière d'un substantialisme dualiste qui occulte les stratifications internes à chacune de ces nationalités.

Nous nous proposons de rompre avec cette approche pour nous situer sur un terrain d'analyse sociale, toutes nationalités confondues. Autrement dit, nous allons nous inscrire dans la problématique de la reproduction sociale dont l'étude la plus intéressante dans le contexte mauritanien a été celle de F. de Chassey.

B) LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

La thèse développée par F. de Chassey a le mérite de rompre avec les approches nationalitaires. Elle s'inscrit dans la théorie de la reproduction telle qu'elle est développée dans les pays occidentaux. Elle pose que l'impact colonial

(18) On sait que lors de la suppression de la traite officielle et surtout après la construction du chemin de fer Saint-Louis — Dakar et Dakar — Bamako ils pourront de moins en moins se livrer au commerce et fourniront un gros lot d'immigrés dans les autres pays africains et surtout en France.

et néocolonial par le biais de l'école a conduit à une translation des hiérarchies sociales en œuvre dans les formations sociales antécapitalistes. En d'autres termes, les groupes dirigeants de la société néocoloniale mauritanienne ont été recrutés de façon prévalente dans les groupes dirigeants de la société mauritanienne anté-coloniale.

Nous pensons que ce point de vue est fécond. Toutefois, il nous semble qu'il laisse dans l'ombre un ensemble de phénomènes de mobilité intergénérationnelle, que nous nous proposons de mettre en évidence.

Pour apprécier les phénomènes de mobilité intergénérationnelle, nous avons mené notre analyse par le croisement de la catégorie socio-professionnelle du répondant (CSPE) avec celle de son père (CSPP). Nous pouvons, à partir de ce croisement, faire deux types de remarques (tableau 3).

TABLEAU 3
*Catégorie socio-professionnelle du répondant
en fonction de celle du père*

<i>CSP du répondant</i> <i>CSP du père</i>	<i>Cadre Supérieur</i>	<i>Cadre Moyen</i>	<i>Employé</i>	<i>Ouvrier</i>	<i>Total</i>
Gros agriculteur éleveur commerçant	13 48,15	10 37,04	3 11,11	1 3,70	27 100
Petit agriculteur éleveur commerçant	44 25,43	58 33,53	30 17,34	41 23,70	173 100
Artisans	4 20,00	8 40,00	5 25,00	3 15,00	20 100
Cadre supérieur	7 58,33	5 41,67	— —	— —	12 100
Cadre moyen	11 35,48	18 58,07	2 6,45		31 100
Employé	5 16,67	15 50,00	4 13,33	6 20,00	30 100
Ouvrier	1 11,11	6 66,67	2 22,22	0	9 100
Total	85	120	46	51	102

Premièrement, si on considère la partie inférieure du tableau qui correspond au secteur moderne de l'emploi, la mobilité est non négligeable. Les probabilités de monter sont plus fortes que les probabilités de descendre. Plus de la moitié des fils de cadres supérieurs restent cadres supérieurs. Pour les cadres moyens, plus du 1/3 de leurs fils sont en situation de mobilité ascendante et 6 % seulement connaissent une mobilité descendante. La moitié des fils

d'employés sont devenus cadres moyens et 17 % cadres supérieurs. Enfin, parmi les ouvriers interrogés, aucun n'a de père qui était ouvrier. Les pères dont les fils sont devenus ouvriers se partagent plutôt entre « petit agriculteur-éleveur-commerçant », artisans et employés.

Deuxièmement, pour la partie supérieure du tableau, on parlera volontiers de conversion, c'est-à-dire du passage du secteur traditionnel au secteur moderne de l'emploi. Cette conversion prend ici l'allure d'une translation sociale fondée sur le pouvoir économique dans la mesure où 85,19 % des fils de gros « agriculteurs-éleveurs-commerçants » sont devenus des cadres dont 48 % des cadres supérieurs, alors que 41 % des fils des petits « agriculteurs-éleveurs-commerçants » ou artisans occupent des emplois d'employés ou d'ouvriers.



CONCLUSIONS

A partir du cas mauritanien, nous pensons que le problème « nationalitaire » et tribal ne repose que sur des évidences premières que ne corrobore pas une tentative de connaissance des processus sociaux et de leurs transformations réelles. L'hypothèse que nous faisons à propos de celles-ci est une reproduction/transformation de la société mauritanienne dans laquelle l'appartenance nationalitaire devient de plus en plus une variable secondaire pour ne pas dire non pertinente.

Que le rapport entre les nationalités demeure encore un spectre déformant de la perception des problèmes nationaux est d'autant plus regrettable qu'il n'a pas de base objective. Une autre lecture des réalités des ex-colonies devrait lui être substituée afin que l'on puisse s'engager dans la création d'un Etat multinational.

Amadou DIALLO

BIBLIOGRAPHIE

- ADRIAN (Adams). — *Le long voyage des gens du Fleuve*. François Maspero, Paris, 1977.
 BOUBACAR (Barry). — *Le Royaume du Waalo*. François Maspero, Paris, 1972.
 CRESM. — *Introduction à la Mauritanie*. Paris, 1979.
 CHASSEY (Francis de). — *L'Étrier, la Houe et le Livre — Sociétés « traditionnelles » au Sahara et au Sahel Occidental*. Anthropos, Paris, 1977.
 CHASSEY (Francis de). — *Mauritanie 1900-1975. De l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre Mahgreb et Afrique Noire*. Anthropos, Paris, 1978.
 PELLET (Eric) et WINTER (Grace). — *La société Soninké (Dyahunu, Mali)*. Institut de Sociologie, Bruxelles, 1974.
 WANE (Yaya). — *Les Toucouleurs du Fouta Tooro*. IFAN, Dakar, 1969.